



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension) le 28 février 2022, à 17 h 45.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6 en vidéoconférence

Était absent monsieur Yves Leduc, conseiller au poste no 1 après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale par intérim, madame Léonne Bergeron

1

**RÉSOLUTION 2022-02-056
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
3. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
4. Période de questions
5. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

2

RÉSOLUTION 2022-02-056
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 résumées comme suit :

REVENUS

Taxes foncières	1 184 996 \$
Services municipaux	609 211 \$
Tenant lieu de taxes	179 482 \$
Autres revenus	94 340 \$
Transferts	<u>524 142 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	2 592 171 \$

DÉPENSES**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration	705 875 \$
Sécurité publique	273 800 \$
Transport	768 135 \$
Hygiène du milieu	306 587 \$
Santé & bien-être	5 782 \$
Urbanisme, env., aménagement du territoire	297 692 \$
Loisirs et culture	166 309 \$
Frais de financement	<u>15 066 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 539 246 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	79 900 \$
Activités d'investissement (immobilisations)	- \$
Remboursement fonds de roulement	<u>18 078 \$</u>
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	97 978 \$

TOTAL DES DÉPENSES	2 637 224 \$
Affectation du surplus	(45 053) \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

3

RÉSOLUTION 2022-02-057
ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 se résumant comme suit :

Programme triennal d'immobilisations	2022	2023	2024	Financement
Sécurité publique				
Véhicule Citerne Auto-Pompe	0 \$	400 000 \$	0 \$	Emprunt
Véhicule Cube de Service	50 000 \$	0 \$	0 \$	Fonds de roulement
Matériels Services Incendie	50 000 \$	0 \$	20 000 \$	Surplus Fonds de roulement
Transport routier				
Aménagement et agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal	1 440 000 \$			Subvention et emprunt
Réfection chemin du Tour du Lac Lynch	30 000 \$			Subvention
Achat d'une niveleuse			250 000 \$	Emprunt
Étude du réseau pluvial	16 373 \$			TECQ
Égout				
Mise à niveau station d'épuration et de pompage	55 590 \$	152 900 \$		TECQ
Remplacement de la conduite d'égout Rue Maison-de-Pierre		106 000 \$		TECQ
Remplacement de la conduite d'égout Rue Église Sud		52 000 \$		TECQ
Hygiène du Milieu				
Entrepôt de réemploi pour l'écocentre	140 000,00 \$	0 \$	0 \$	Subvention et surplus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

4

RÉSOLUTION 2022-02-058
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Je soussignée Léonne Bergeron directrice générale par intérim de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale par intérim

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale par intérim

Je soussigné Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard
Maire